Nations Unies

S/PV.7329



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7329e séance

Mardi 9 décembre 2014, à 10 h 10

New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Gasana

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/762)

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2014/857)

Lettre datée du 5 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/870)

14-68007 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/762)

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2014/857)

Lettre datée du 5 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/870)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/857, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/870, qui contient une lettre datée du 5 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ainsi que sur le document S/2014/762, qui contient une lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Hervé Ladsous et de S. E. Mme Raimonda Murmokaitė, Représentante permanente de la Lituanie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de faire le point devant le Conseil de sécurité sur les développements récents en République centrafricaine à la suite de la publication du rapport du Secrétaire général, le 1er décembre.

Bien que la situation en République centrafricaine demeure instable – le Conseil se souviendra des épisodes de violences qui ont eu lieu au mois d'octobre à Bangui, il faut noter avec une certaine satisfaction que le processus politique a recommencé d'avancer grâce, il faut le souligner, aux efforts du médiateur international de la crise centrafricaine, le Président Sassou Nguesso, avec l'appui des Nations Unies et de l'Union africaine. Un accord s'est fait jour entre les parties prenantes à l'intérieur du pays, dans la région et les partenaires internationaux, un accord en vue de demander au médiateur de prolonger la période de transition de six mois jusqu'au mois d'août 2015.

Dans ce contexte, les préparations sont bien engagées pour tenir le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale très vite au début de l'année prochaine. Afin de préparer le terrain pour ce dialogue national important, un processus de consultations locales, coordonné par le Ministère centrafricain de la réconciliation, a été lancé avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et, entre le 29 novembre et le 3 décembre, des Ministres du Gouvernement de transition représentant les 16 préfectures qui font le maillage du territoire centrafricain ont tenu des réunions avec des fonctionnaires des gouvernements locaux et des responsables communautaires, en tant que première étape vers l'engagement du Forum de Bangui proprement dit et, à plus long terme, sur la voie du processus de réconciliation du pays. D'autres consultations au niveau des préfectures sont encore prévues et le résultat de ces consultations sera injecté dans les travaux d'un comité préparatoire, dont la constitution a été annoncée par les autorités de transition, un comité préparatoire dont, comme le nom l'indique, la responsabilité sera de superviser la préparation du Forum.

Les contours du Forum de Bangui commencent à prendre forme et il y a incontestablement un consensus croissant sur la nécessité de traiter l'éventail des problèmes qui constituent le cœur de la crise en République centrafricaine. Cela comprend le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés; cela inclut les préparations pour la réforme du secteur de la sécurité, y compris la reconstitution des Forces armées centrafricaines (FACA); et puis des problèmes liés à la gouvernance politique et économique, au

combat contre l'impunité – c'est un sujet majeur – et, n'oublions pas, la situation d'environ un million de réfugiés et de personnes déplacées, dont beaucoup souhaitent regagner leurs lieux d'origine.

De plus, le Forum de Bangui, à propos duquel le soutien des partenaires internationaux est évidemment sollicité, devrait être également le point de départ pour un processus de réconciliation de long terme qui concerne tous les niveaux de la société, avec des mécanismes de suivi sur les recommandations principales.

Un certain nombre de responsables des mouvements ex-Séléka et anti-Balaka, qui sont de plus en plus fragmentés, ont tenu des assemblées générales et ont exprimé publiquement leur soutien au processus de dialogue national et annoncé leur participation au Forum de Bangui. Le 29 novembre, d'ailleurs, le Coordinateur national des anti-Balaka, Patrice Édouard Ngaïssona, a annoncé que ces groupes se transformaient en un parti politique, le Parti centrafricain pour l'unité et le développement (PCUD).

Il faut être bien clair : un Forum de Bangui qui soit un succès et qui se tienne dans les délais sera un élément vital pour préparer le terrain à la fois pour le référendum constitutionnel, qui est prévu, mais aussi pour les élections législatives et présidentielle. Pour ces élections, les préparatifs, il faut bien le dire, n'ont débuté qu'assez lentement jusqu'à ce qu'un accord ait été trouvé pour les tenir avant août 2015. Cela reste évidemment un calendrier extrêmement serré. La MINUSCA et son principal partenaire pour les élections au sein du système, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont en train de renforcer leurs capacités d'appui pour ces élections, l'accent étant mis en particulier sur la mobilisation de moyens logistiques supplémentaires et sur le recrutement rapide de personnel pour l'organisation de ces élections. Un descriptif de projet du PNUD sur ce dossier a été adopté, mais il faut le noter, seulement trois partenaires, à savoir l'Union européenne, la France et le PNUD, ont promis des financements pour soutenir ce processus.

Pour leur part, les autorités de transition ont débloqué une tranche d'un milliard de francs CFA, c'est-à-dire à peu près 2 millions de dollars, pour les élections, et l'Autorité nationale des élections , avec le soutien de la MINUSCA, est en train d'achever l'envoi d'une série de missions dans la région pour nommer dans chaque district des responsables électoraux. L'Autorité nationale des élections a également mené une mission au Cameroun pour évaluer les modalités d'enregistrement des électeurs au profit des populations réfugiées au Cameroun. D'autres missions sont prévues dans la sous-région dans le même but.

Tout ceci constitue donc des pas positifs, mais nous ne devons pas nous cacher le fait que la conduite des élections avant août 2015 sera un défi considérable. Le succès de ce processus reposera sur un engagement sensiblement renforcé de la part des autorités de la République centrafricaine et, je le redis, avec le soutien politique, opérationnel et financier de la communauté internationale. Il est indispensable que les autorités nationales adoptent la loi électorale révisée et qu'elles tombent d'accord sur les problèmes qui demeurent en suspens, notamment le séquençage des élections et la méthodologie d'enregistrement des électeurs. Il faut que les autorités électorales nationales lancent un processus d'enregistrement qui soit transparent et qui permette la pleine participation des réfugiés qui seront de retour, ainsi que des populations déplacées, et cela au plus vite.

Un soutien accru de la communauté internationale sera donc indispensable pour éviter des retards supplémentaires. Il faudra également un environnement de sécurité qui se prête à cette consultation et pour cela, il faut progresser en ce qui concerne le processus politique et il faut la détermination très forte de tous les acteurs pour faire en sorte que ces élections puissent se tenir de manière pacifique et que la conclusion de la période de transition soit un succès.

Au mois de janvier prochain, les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions vont revoir, avec la MINUSCA, et en consultation avec l'opération Sangaris et l'Opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR), les concepts militaires, les concepts de police, et les concepts d'opérations. Des recommandations seront formulées sur des ajustements qui devraient être envisagés au niveau jusqu'à présent convenu pour les effectifs de troupes et de police et leur déploiement pour mener à bien leurs tâches, en particulier dans cette période qui va mener aux élections. Nous sommes totalement engagés pour que ce soit une priorité, pour appliquer cette approche par étapes dans le déploiement de la MINUSCA.

Comme je l'ai dit, la situation en matière de sécurité demeure précaire et la présence de l'État est au mieux faible, et bien souvent, à peu près absente. Des civils demeurent dans une situation où ils sont confrontés à des menaces et l'impunité reste un problème. Les violences qui ont éclaté à Bangui en octobre et qui étaient

le fait des anti-Balaka et pendant lesquelles des civils, mais aussi des membres du personnel de la MINUSCA, de l'opération Sangaris et d'EUFOR ont été activement pris pour cible. Au cours de cette période, certains des éléments ex-Séléka qui avaient été regroupés dans trois camps à Bangui depuis décembre 2013 ont menacé de faire exploser une cache d'armes importante qui se trouvait dans l'un des camps, à moins qu'une assistance importante ne leur soit fournie. À la suite de cela, 900 éléments ex-Séléka ont été déplacés de ces camps et réinstallés dans leurs communautés d'origine et les efforts se poursuivent, avec les autorités de transition, et le soutien de la communauté internationale, pour mener à bien la réinstallation de ceux qui restent sur place, des résidents de ces camps, et pour enlever ces armes et ces munitions du site.

Le 24 novembre, il y a eu un autre incident à l'intérieur de la prison centrale de Bangui. Des prisonniers ont saisi des armes, tiré et lancé des grenades à main en direction des soldats de la paix de l'ONU qui étaient en position de garde, assurant la sécurité depuis l'extérieur de la prison. Dans le contexte de cet incident, trois soldats et un agent de police de l'ONU ont été blessés. Je crois que tous ces incidents de sécurité graves qui ont eu lieu dans la capitale auraient pu – il faut le dire – faire l'objet d'une escalade très significative s'il n'y avait eu une réaction robuste de la part de la MINUSCA, avec le soutien de l'opération Sangaris et d'EUFOR, pour rétablir l'ordre.

Les acteurs nationaux prennent aussi des mesures. Le 3 décembre, en coopération avec l'opération Sangaris et EUFOR et avec le soutien du chef d'état-major des FACA, la MINUSCA a agi pour vérifier et préciser la position de ceux des éléments choisis parmi les FACA qui constitueront la première compagnie d'un bataillon de protection statique qui sera mis en place après le Forum de Bangui. Chacun de ces militaires a signé une déclaration sur l'honneur, un engagement de bon service et un engagement sur sa détermination à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire. Je crois que c'est une étape symbolique et importante vers l'objectif d'une remise en service des FACA, ceci dans l'attente des efforts futurs pour mener à bien la réforme du secteur de la sécurité.

À l'extérieur de Bangui, il y a également des incidents violents qui impliquent des factions à la fois des ex-Séléka et des anti-Balaka, ainsi que d'autres groupes armés. Le 24 novembre, 15 ressortissants camerounais et un prêtre polonais qui étaient tenus en otage par le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) ont pu être libérés, à la suite de négociations au Cameroun qui ont permis au passage la libération du leader du FDPC, Abdoulaye Miskine, qui était détenu là-bas. Quant aux 10 otages centrafricains restants, qui étaient toujours détenus par le FDPC, ils ont été libérés le 29 novembre.

Dans l'est et dans le centre du pays, la violence intercommunautaire, ainsi que les affrontements entre groupes armés et les attaques violentes contre les populations civiles se poursuivent malheureusement. L'Armée de résistance du Seigneur demeure une menace dans le sud-est du pays. Par ailleurs, récemment, dans la zone de Zemio, dans la préfecture du Haut-Mbomou, nous avons assisté à des affrontements ethniques durant lesquels au moins cinq personnes ont été tuées et 13 ont été blessées. En réaction, la MINUSCA a accéléré le déploiement des premières troupes du contingent affecté à cette région et a appuyé la création d'un comité de réconciliation composé de leaders des différentes communautés.

Également à Bambari, dans la préfecture d'Ouaka, il y a eu des incidents interconfessionnels sanglants. Plusieurs personnes ont été tuées et des maisons ont été brûlées au cours des deux dernières semaines. Le 5 décembre, trois soldats de la paix de l'ONU ont été blessés dans une attaque par des éléments anti-Balaka à la suite de l'arrestation par la MINUSCA de leur leader local, qui s'appelle – cela ne s'invente pas – John « l'Américain ». Dans l'ouest, certaines communautés à risque demeurent confinées à des endroits où il faut bien le dire, les conditions d'existence demeurent extrêmement précaires.

Pour la MINUSCA, une priorité essentielle dans ce contexte demeure évidemment la protection des civils. En attendant et pour cela, mener à bien le déploiement complet des troupes et de la police de la MINUSCA demeure une priorité absolue. Ce mois-ci, la MINUSCA va atteindre 80 % du déploiement du niveau d'effectifs autorisés et en janvier prochain, neuf sur les dix unités de police constituées autorisées seront déployées, et la dixième unité doit arriver très rapidement par la suite. Dans le cadre du mandat pour les mesures temporaires d'urgence auxquelles le Gouvernement centrafricain a donné son assentiment, 217 personnes ont été arrêtées par la MINUSCA et remises aux autorités judiciaires locales.

Le 24 novembre près de Bouar, a été arrêté en particulier le leader anti-Balaka bien connu qui

s'appelle – là aussi, cela ne s'invente pas – « Chocolat », qui a été transféré à Bangui. Il est accusé d'une série de très graves violations des droits de l'homme. C'est quelque chose qu'il faut suivre. La MINUSCA a continué à élargir et à améliorer sa capacité à suivre et à traiter les menaces aux civils et les violations des droits de l'homme. Pour cela, un programme de formation accéléré pour les troupes de la MINUSCA a été mis en œuvre, tandis que se poursuit l'établissement de bureaux de terrain en dehors de Bangui. Dans les endroits où il n'y a pas de présence de la MINUSCA, du moins y a-t-il une coordination étroite et beaucoup de communication avec les organismes humanitaires. Cela a permis l'envoi d'équipes intégrées de la MINUSCA et des organismes et programmes des Nations Unies dans les régions menacées, par exemple à Zémio et Yaloké.

Il faut le dire, la République centrafricaine entre dans une phase critique, à un moment où l'attention de la communauté internationale commence à se détourner un peu. Pourtant, le risque demeure élevé que des troubles supplémentaires dans le processus politique ou au niveau de la sécurité puissent mettre le processus de transition en danger. Les autorités de transition, pour leur part, ont réaffirmé qu'elles s'engageaient à faire en sorte que cette transition continue d'être gérée de manière inclusive et consensuelle. La Présidente de la transition elle-même a déclaré de nouveau, à de nombreuses reprises, son intention de ne pas se présenter aux élections, et ce, en conformité avec la Charte constitutionnelle de transition. Il doit être clair que tout retard par rapport au calendrier à partir d'août 2015 serait de nature à fragiliser la transition elle-même. Il est donc très important que les autorités centrafricaines maintiennent le cap sur cet objectif et que les partenaires régionaux et internationaux demeurent engagés de manière soutenue et coordonnée pour que la République centrafricaine continue d'être aidée, afin que ses actions et ses décisions se traduisent de manière effective et durable dans les faits.

Le Président : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Murmokaitė.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter cet exposé aux membres du Conseil en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Je vais axer ma déclaration sur le travail effectué par le Comité et son groupe d'experts depuis mon dernier exposé au Conseil, le 11 juillet (voir S/PV.7215).

Le 22 juillet, suite à l'examen par le Comité du rapport d'activité du Groupe (voir S/2014/452) et de ses recommandations, la Présidente du Comité a adressé des lettres aux Représentants permanents du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à INTERPOL, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et à l'Union africaine, dans lesquelles elle attire l'attention sur la recommandation du Groupe visant à améliorer le partage de l'information et la collaboration afin d'enquêter sur les réseaux criminels régionaux impliqués dans l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, notamment les produits issus de la faune et de la flore sauvages, et de combattre ces réseaux. Le 22 juillet, le Comité a également publié un communiqué de presse dans lequel il souligne cette recommandation.

Au cours des consultations tenues par le Comité le 1er août, le coordonnateur du Groupe a fourni des informations supplémentaires concernant les individus et entités qui, selon le Groupe, répondaient aux critères de désignation cités au paragraphe 41 de la résolution 2134 (2014), à savoir cinq personnes et deux entités. Le Groupe a recommandé au Comité de reporter au-delà du 1er septembre son examen ayant trait à la désignation éventuelle d'un individu et des deux entités. Le 19 septembre, le Groupe a déclaré que l'individu et les deux entités concernés répondaient aux critères de désignation. Le 20 octobre, le Groupe a présenté huit études de cas supplémentaires concernant sept individus et une entité répondant selon lui aux critères de désignation, ainsi que plusieurs mises à jour de la liste des sanctions. À cet égard, je tiens à redire que je suis prête à convoquer des consultations du Comité ou toute autre forme de réunion pouvant faciliter l'examen par le Comité des désignations futures.

Le 24 octobre, le Comité a eu une réunion avec le Groupe d'experts afin d'en examiner le rapport final (voir S/2014/762) et les recommandations. Selon le rapport, les groupes armés contrôlent encore presque toutes les zones habitées de la République centrafricaine ou y exercent encore une influence, en dépit de la signature, en juillet dernier, de l'accord de cessation des hostilités. L'éclatement croissant des principaux groupes armés opérant dans le pays constitue également un obstacle important à la stabilisation du paysage

politique, tandis que la rivalité entre les représentants politiques des groupes armés convoitant des postes ministériels et entre les commandants militaires cherchant à contrôler les ressources est à l'origine des luttes intestines récentes entre les principaux groupes armés du pays. Dans ce contexte, le Groupe n'a guère relevé de progrès depuis mars 2014 en ce qui concerne le désarmement volontaire ou forcé.

En faisant le point de l'actualité depuis la présentation du rapport final au Comité le 17 septembre, le Groupe a fait savoir qu'à la date du 20 octobre, les informations qu'il avait rassemblées indiquaient que 3 232 civils avaient été tués depuis l'imposition de l'embargo sur les armes le 5 décembre 2013, dont 23 travailleurs humanitaires. Le 14 novembre, dans le cadre de l'examen par le Comité du rapport final et des recommandations, la Présidente a adressé aux Missions permanentes de la Belgique, du Cameroun, des Émirats arabes unis, de l'Inde, d'Israël, du Liban, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Sénégal et du Soudan des lettres ayant trait à certaines recommandations particulières. Des lettres de la Présidente ont également été adressées au Président du Processus de Kimberly, au Président du Conseil mondial du diamant et au Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Au sein du système des Nations Unies, la Présidente a transmis les lettres au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), au Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le 14 novembre, le Conseil de sécurité a également publié un communiqué de presse (SC/11647) en anglais et français portant sur la recommandation du Groupe visant à engager les exportateurs, importateurs, transformateurs et consommateurs d'or centrafricain à réduire le risque d'exacerber le conflit en République centrafricaine en respectant les directives relatives au devoir de diligence, telles que prévues dans le cadre du Mécanisme de certification régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il n'y a pas eu consensus au sein du Comité pour procéder de même en ce qui concerne une recommandation du Groupe relative aux diamants, et une autre recommandation tendant à ce que le Comité demande aux États voisins de communiquer chaque année, de manière confidentielle, des statistiques complètes sur l'importation et l'exportation de ressources naturelles.

Le 2 décembre, après avoir été informé par le Groupe d'experts du décès, signalé le 15 novembre, de l'un des trois individus sanctionnés, M. Lévy Yakité, le Comité est convenu de mettre à jour la liste des sanctions pour tenir compte du signalement de ce décès et de contacter les États auteurs des demandes d'inscription afin d'en obtenir une confirmation officielle, adressant à cet égard des lettres aux États concernés pour demander un complément d'information.

Le 3 décembre, le Comité a tenu sa deuxième réunion officielle avec les Missions permanentes de la République centrafricaine et des États voisins auprès de l'ONU, qui ont été invitées à donner leur opinion en ce qui concerne le rapport final du Groupe d'experts. Durant cet échange, la Présidente a accueilli avec intérêt les observations du Tchad, membre du Comité, ainsi que celles des représentants du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République du Congo et du Soudan du Sud. Dans leurs interventions, les États Membres participants ont fait état d'un certain nombre de problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des sanctions, tels que la porosité des frontières et l'absence de surveillance aux frontières. L'un des États invités a exprimé ses préoccupations à l'égard de la recommandation du Groupe au Comité visant à ce que celui-ci demande aux États voisins de communiquer chaque année, de manière confidentielle, des statistiques complètes sur l'importation et l'exportation de ressources naturelles.

Je vais maintenant faire le point, à l'intention du Conseil, sur les rapports reçus jusqu'à présent des États Membres sur l'application des résolutions. À ce jour, le Comité a donc reçu des rapports de 31 États Membres, ainsi que cinq additifs émanant de trois États. Seuls deux États africains ont présenté ces rapports, dont aucun dans la zone immédiate concernée. Tous les rapports reçus ont été mis en ligne sur le site Web du Comité. Sur les 15 membres du Comité, 11 ont, à ce jour, présenté des rapports. J'ai invité les membres à montrer l'exemple en présentant en temps voulu leurs rapports sur l'application des résolutions. Toujours dans ce sens, je prierais également les destinataires des lettres de la Présidente ayant trait aux rapports du Groupe, d'activité et final, de bien vouloir répondre au Comité en temps voulu.

J'entends poursuivre mes activités de communication à l'intention de la République centrafricaine et des pays voisins, dont certains ont souligné à l'occasion de la réunion du 3 décembre la nécessité de fournir une aide à la mise en œuvre et de clarifier davantage les procédures de dérogation. À cet égard, la présidence prévoit d'inviter les États de la région et le Secrétariat à participer à la troisième réunion informelle à la Mission permanente de la Lituanie au cours de la deuxième quinzaine de décembre pour examiner les procédures de dérogation et étudier des moyens par lesquels les États pourraient solliciter l'assistance de donateurs en vue de les aider à appliquer le régime de sanctions.

J'ai également l'intention de me rendre en République centrafricaine en début d'année prochaine afin d'échanger avec les autorités de transition, la MINUSCA, la société civile, les chefs religieux et d'autres acteurs pour faire écho au message qui a émané de la réunion du Comité le 3 décembre, à savoir qu'un régime de sanctions ne doit pas être considéré comme une mesure punitive mais comme un outil de coopération. Comme un représentant l'a très bien formulé, c'est une manifestation de la solidarité du Comité avec la République centrafricaine, grâce à laquelle les autorités, à Bangui, peuvent renforcer l'autorité de l'État et cibler les fauteurs de troubles. J'ai l'intention de tenir les membres du Conseil informés des détails de cette visite en temps voulu.

Pour terminer, je tiens à assurer les membres du Conseil qu'en tant que Présidente du Comité, je mettrai tout en œuvre pour que le Comité puisse contribuer notablement aux efforts déployés par le Conseil, la MINUSCA et les autres partenaires internationaux pour faire cesser la violence actuelle qui menace la République centrafricaine et mettre le pays sur la voie de la réconciliation, de la paix durable et du développement durable.

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice Murmokaitė pour son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.